

**Délibération n° 2017-014 en date du 1^{er} Février 2017
portant constitution de la commission intercommunale des impôts
directs**

L'an Deux Mille Dix Sept, le premier février à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénérailles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 26/01/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 52	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S., SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., TARRET, ECHEVARNE, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, JARY, PLAS, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M., SEBENNE, BARRAUD, FERNANDEZ, MORELE, SAUVANET, CHAUMETON, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE MH. à SIMON F., SCHMIDT D. à JARY J., GENDRAUD MA. à VENTENAT MF., WELZER JP., à MATHIEU MC., D'HULSTER E. à ROULLAND R.

Excusés : MM. ROBIN, LONGCHAMBON, AGABRIEL, GIRAUD-LAJOIE

Secrétaire de séance : MME Marie-Thérèse POULAIN

Monsieur le Président indique qu'en application des articles 346 et 346 A de l'annexe III du Code Général des Impôts et des articles 1504, 1505 et 1517, 1650 A du Code Général des Impôts, la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ; que cette commission se substitue à la commission des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en FPU en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Il explique que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de 20 contribuables, en nombre double, dont 4 personnes hors territoire de la Communauté de Communes, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres. Il précise enfin que la commission est composée de onze membres, dont le Président et dix commissaires.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- De proposer la liste suivante :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Titulaires (Nom - adresse)	Suppléants (Nom-Adresse)
RANSIER Madeleine, Rue de la Tuilerie 23150 LAVAVEIX LES MINES TIXIER Henri, 6 Route de Bellegarde 23700 MAINSAT VERNINE Pierre, 2 Rue du Docteur Mazon 23700 AUZANCES CHEVALIER Nicole, le Bourg 23260 FLAYAT SAVORET Jean-Michel, 6 chemin de la Chave, Fourneaux 23200 SAINT MEDARD LA ROCHETTE BERNARD Daniel, La Jonchère 23190 CHAMPAGNAT BONNAT Isabelle, La Chezotte 23110 RETERRE LAGORSSE Simone, le Bois Lacheix, 23240 MERINCHAL MATHIEU Jean-François, 23260 LA VILLENEUVE DEBELUT Michel, le Bourg 23130 PEYRAT LA NONIERE AUFORT Jean-Paul, 12 route d'Aubusson 23130 CHENERAILLES DESFEMMES Pascal, 14 Grande Rue 23190 BELLEGARDE EN MARCHE CLAVAUD-DEMAY Jacqueline, 9 Rue de la Chirade 23700 MAINSAT LANGLADE Christian, 9 rue des Pavés 23260 CROCQ MALTERRE-SIDOUX Corole, Arfeuille 23260 SAINT PARDOUX D'ARNET MACHADO Julie, 9 Les Jarasses 23700 LE COMPAS MAGNIER Christian, Chez Bartaud 23700 MAINSAT CAMUS Gilles, Le Courtioux 23700 ROUGNAT DURET Michel, Pinaud 23130 PIERREFITTE (<i>hors comcom</i>) DUBOIS Daniel, 4 Rue Sylvain Blanchet 23000 GUERET (<i>hors comcom</i>)	SANCHEZ Sébastien, Lacour 23130 ISSOUDUN-LETRIEUX BOUSSAGEON Catherine, 4 Route de La Courtine 23700 AUZANCES DUMAS Marie-Thérèse, 37 Grande Rue 23190 BELLEGARDE EN MARCHE CHAUSSAT Robert, Pintaparis 23420 SAINT AGNANT PRES CROCQ MONTEIL Michel, La Valette 23130 Le CHAUCHET GLOMOT Gérard, Le Puy en Brun 23110 FONTANIERES GARAVILLON André, La Bussière 23700 ROOUGNAT GIRAUD Jean-Louis, Le Sebiou 23260 LA MAZIERE AUX BONSHOMMES LARBRE Philippe, la Nétange 23500 SAINT GEORGES NIGREMONT MORRAUD François 5 Chemin de la Fontaine 23150 ST PARDOUX LES CARDS TAVAUD Dominique, Le Bourg 23130 ST DIZIER LA TOUR MARTIN Nicole, Rue Delaporte 23700 AUZANCES BONTEMS Christiane, 4 La Roche 23190 CHAMPAGNAT LOUBAUD Annick, 3 Le Sibieux 23700 MAINSAT MONTPEYROUX Ginette, le Bourg 23260 BASVILLE BOUEIX Jean-Paul, le Bourg 23260 SAINT-BARD JARY Jacqueline, Le Four 23700 MAINSAT DECOUTEIX Pascal, Lavaud Pellière 23700 LE COMPAS BŒUF Jacques, La Celle 23260 LA VILLETTELLE (<i>hors comcom</i>) BESSEIGE Christian, Gobia 23110 EVAUX LES BAINS (<i>hors comcom</i>)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 17 février 2017
Pour copie conforme, le 17 février 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170217-2017-014-DE
Date de télétransmission : 17/02/2017
Date de réception préfecture : 17/02/2017